

**Un demi million d'euros investis dans une maison.
Pour en faire quoi ?**

**FERMETURE DE CLASSE !
Une vraie mobilisation des parents contre la décision initiale du maire.**

Lettre citoyenne n°1

Février 2021



Pourquoi une lettre citoyenne ?

En début de mandat, les élus de la liste « Ensemble, Agissons pour Demain » ont officiellement demandé à Monsieur le Maire un accès à une salle municipale pour pouvoir se réunir ainsi que la mise à disposition d'une page dans le magazine communal "le Terroir". Le refus a été catégorique, sous prétexte que cela n'est pas obligatoire pour une commune de moins de 3500 habitants.

Nous faisons donc le choix de vous informer via une lettre citoyenne, financée par nos soins, qui sera régulièrement diffusée dans vos boîtes aux lettres.

Nous vous invitons également à suivre notre page Facebook @Cattenom2020 où vous trouverez notamment des informations vérifiées sur les projets en cours, ou encore nos comptes rendus des Conseils Municipaux, incluant les questionnements de nos élus ainsi que leurs sources.

Qui sommes-nous ?

Lors des élections municipales de 2020, notre liste "Ensemble, Agissons pour Demain" a obtenu 44 % des suffrages exprimés, ce qui a permis l'entrée au Conseil Municipal de cinq élus.

Conscients des attentes de nos électeurs et portés par de fortes convictions, nous souhaitons établir des relations constructives avec la majorité en place tout au long de notre mandat. Nous participons donc de façon active à l'ensemble des commissions.

L'équipe qui s'est constituée pour la campagne électorale continue de soutenir ses élus dans l'exercice de leurs fonctions, exercice des plus complexes tant il est difficile d'accéder à l'ensemble des documents qui devraient légalement être mis à disposition pour pouvoir prendre des décisions éclairées. La situation ne s'améliore pas malgré nos demandes répétées, en vertu de l'article L2121-13 du code général des collectivités territoriales.

Cette absence de transparence nous amène à nous questionner quant au bien-fondé et à l'impartialité des décisions prises par les élus de la majorité.

A travers cette lettre et les quelques exemples qui suivent, nous voulons informer et alerter les habitants de Cattenom sur la réelle gestion de leur commune et l'utilisation des deniers publics.

De la transparence de la vie publique

Lors de l'installation du conseil municipal, chaque élu a signé « la charte de l' élu local », s'engageant ainsi à exercer ses fonctions avec impartialité, intégrité et dans le seul intérêt général. Vos élus se sont donc engagés à prévenir ou à faire cesser immédiatement tout conflit d'intérêts ou encore à ne pas utiliser les ressources et les moyens mis à leur disposition pour l'exercice de leur mandat à des fins personnelles...

Et pourtant...

Attribution du Magazine communal « le Terroir » : une transparence difficile à obtenir

En date des 7 et 14 septembre 2020, M. le Maire a pris les décisions d'allouer des accords-cadres à l'entreprise "Com' vous Voudrez" pour un montant global de 140 000 € HT, décisions illégales car dépassant son pouvoir de signature.

A notre demande, Monsieur le Sous-préfet de Thionville a analysé la problématique et a conclu que le M. le Maire n'avait "pas délégation pour conclure le présent accord-cadre et que les décisions concernées sont entachées d'un vice d'incompétence".

Afin de "régulariser" sa décision, il a présenté au vote du Conseil Municipal du 02 décembre 2020, l'attribution de ces marchés publics. Cependant, notre interrogation légitime portant sur un potentiel conflit d'intérêt n'a pas reçu de réponse satisfaisante. Et lorsque nous avons demandé à pouvoir consulter l'analyse des offres, les pièces présentées ont été rendues illisibles par un masquage massif des éléments ayant servis de base à sa décision.

Connaissez-vous la société "Com' vous voudrez" ? Elle a déjà en charge la gestion du site internet de la mairie, la gestion de l'affichage des écrans communaux, la régie de l'auditorium de la Médiathèque de Cattenom. Gestion allouée à cette Agence de Communication depuis de nombreuses années, pour des budgets conséquents, sans que nos élus ne puissent savoir si les règles d'attribution des marchés publics ont été respectées...

Savez-vous surtout que l'un des co-gérants de cette société est le fils de l'actuel Premier adjoint au Maire, déjà membre du conseil municipal lors du précédent mandat ?

Savez-vous finalement que cette même Agence de communication a pris en charge la campagne électorale de la liste "L'avenir s'écrit avec vous", portée par Bernard Zenner ?

Alors que nous avons toujours été transparents sur notre budget de campagne, la majorité municipale actuelle n'a pas accepté de communiquer le coût de sa campagne, notamment le budget alloué à leur Agence de Communication. On peut légitimement se poser la question des promesses qui leur ont été faites !

Finance et utilisation de l'argent public

Combien gagnent les élus ?

La Loi fixe un taux maximum d'indemnisation du Maire et de ses adjoints, visant à compenser une éventuelle perte de revenus personnels si ceux-ci réduisent leurs activités professionnelles pour consacrer suffisamment de temps à leur mandat. Il appartient au Conseil Municipal d'en déterminer le montant : ceux-ci ont été votés en juin 2020.

Persuadés que M. le Maire, en étant retraité, s'engage pour le bien de la collectivité ; et sachant qu'il percevrait également des indemnités de par ses fonctions au sein de la CCCE et d'autres présidences, nous avons proposé à titre de symbole et d'exemplarité de retenir un taux moindre que celui des années passées.

Non seulement, nous n'avons pas eu gain de cause : le montant maximal d'indemnisation a été retenu mais en plus les élus se sont octroyés une majoration d'indemnités de 15 % car la commune fût un ancien chef-lieu de canton.

Nous avons proposé, plutôt que d'augmenter les indemnités du Maire et des adjoints, la création d'un poste de conseiller municipal délégué à Sentzich et de reporter la somme de cette augmentation en indemnité pour ce conseiller délégué. Notre proposition n'a pas été reprise. Monsieur le Maire nous a expliqué que le nombre d'adjoints avait été fixé par sa majorité lors d'un vote interne. Il n'a donc pas souhaité surseoir à ce point et a mis au vote l'augmentation, 17 voix pour, 5 voix contre. L'augmentation de 15% a été adoptée portant ainsi les indemnités du Maire à 27.696,05€ bruts/an et celles des adjoints à 10.198,15€ bruts/an, chacun.

Nos impôts locaux doivent ils servir à payer des dépenses non réfléchies ?

Au cours de notre campagne, nous vous avons alertés sur les achats non réfléchis de l'équipe municipale précédente, ayant conduit à des reventes ou des locaux non valorisés comme par exemple le café, rue des châteaux.

La nouvelle majorité, essentiellement composée de membres de l'ancienne équipe municipale, continue sur la même voie. Ainsi l'acquisition, pour plus de 500.000 €, d'une maison située derrière le Crédit Mutuel a été votée. Objectif de la majorité municipale : redynamisation économique du village à travers un vague projet commercial sans fondement, d'autant plus que cette maison se trouve sans visibilité passante et sans caractère architectural particulier à sauvegarder.

Lors du Conseil Municipal du 19 Octobre 2020, nous avons alerté l'ensemble des élus sur cet investissement qui nous paraissait risqué. Le premier adjoint a alors répondu qu'il y avait pléthore de possibilités et d'investisseurs prêts à s'engager. En décembre un appel à projet a été lancé. Nous avons demandé que ce point soit abordé en conseil du 17 février 2021 afin d'en connaître les suites données. Mais notre demande n'a pas été retenue et nous n'avons aucun retour sur les résultats de cet appel à projet ! Y-a-t-il vraiment tant de projets que cela ?

Les administrés ne seront-ils écoutés que s'ils soumettent des pétitions ?

65 arbres sauvés par l'action citoyenne et le GNSA-Cattenom !

Monsieur le Maire ayant décidé de l'abattage de plus de 60 peupliers sans étude préalable, une interrogation légitime est née chez certains de nos concitoyens.

Sans réponse de Monsieur le Maire, ces citoyens se sont tournés vers nous, et nous avons porté leurs interrogations en commission "environnement" ainsi que lors du Conseil Municipal du 21 octobre 2020. Dans le même temps, ces citoyens se sont regroupés dans le collectif @GNSA-Cattenom et ont lancé une pétition pour sauver cet alignement de peupliers qui longe le chemin qui va du stade A. Bohler au nouveau pont, patrimoine de notre commune. Cette action citoyenne a contraint M. le Maire à commanditer un diagnostic arbre par arbre auprès de l'ONF qui a conclu que, sur les 66 arbres, 1 seul arbre devait être abattu !

Il est fort regrettable qu'après 30 ans d'expérience, une décision radicale sans diagnostic sérieux ait failli dénaturer le patrimoine paysager de Cattenom. Que ne faut-il pas faire pour que les administrés soient écoutés ! Etonnant pour un Maire dont le slogan de campagne était « L'avenir, s'écrit avec vous » !

Finalement, quelle ne fût pas notre surprise d'entendre, lors des vœux, diffusés via la chaîne Reflets, Monsieur le Maire s'enorgueillir d'avoir sauvé cette allée de peupliers !



Le fait d'avoir planté des arbres lors des mandats précédents justifie-t-il le non respect de la loi ? NON

Non. à la fermeture de l'école de Sentsich – le revirement de Monsieur le Maire ?

C'est lors de la commission scolaire de janvier que les élus ont appris la décision unilatérale de Monsieur le Maire de fermer l'école maternelle Marie-Laure Marson de Sentsich.

Les écoles maternelles de Cattenom et Sentsich voient une forte baisse de leurs effectifs qui pourrait induire la suppression d'un poste sur l'ensemble de la commune. Bien que l'école de Sentsich soit la seule école maternelle qui conserve un effectif constant, M. le Maire a unilatéralement choisi de la fermer, projetant de transférer ces 22 élèves à l'école maternelle Victor Hugo.

A nouveau, alors que le mot d'ordre de la campagne de la majorité était : "L'avenir s'écrit avec vous", Monsieur le Maire, qui a eu connaissance de la fermeture mi-décembre, n'en a informé les parents que les 18 et 19 janvier alors qu'il devait rendre son avis officiel le 21 janvier.

Après la forte mobilisation des parents de Sentsich, il a revu sa position et ainsi décidé d'écrire à l'Académie pour signifier la non-fermeture de classe et de l'école Marie-Laure Marson.

Le risque annoncé est une fermeture de classe à l'école Victor Hugo. A la suite du refus de M. le Maire d'organiser un conseil municipal extraordinaire, nos élus ont officiellement demandé aux élus de la majorité à travers une lettre ouverte de tenir ce conseil municipal extraordinaire avec un seul point à l'ordre du jour : la fermeture de classe dans nos villages. Et suite à sa parution sur notre page Facebook, le soir même, les élus ont reçu une convocation. Lors de ce conseil, M. le Maire nous a indiqué que l'inspectrice s'était entretenue avec lui pour lui indiquer que la fermeture de classe devait être prise au conditionnel.

Au vu des informations contradictoires qui nous sont parvenues, nous avons contacté l'inspection. Et c'est avec la plus grande stupeur que nous avons appris que non seulement l'inspection n'a jamais proposé la fermeture de l'école de Sentsch, mais elle n'a demandé la fermeture d'aucune école maternelle de Cattenom ! Ainsi, il apparaît que la décision de fermer l'école de Sentsch était une décision délibérée de Monsieur le Maire.

Est-ce lié à son projet de groupe scolaire dans la fameuse zone des Danubiens ?

Toujours est-il que l'inspectrice nous a indiqué s'être entretenue avec Monsieur le Maire juste avant le Conseil Municipal du 28 janvier pour lui demander de rétablir la véracité des faits. Nous l'avons interrogé à ce sujet, il est resté sur sa position alors que les courriers envoyés par l'académie ne font mention d'aucune préconisation.

Bilan à l'aube d'une année d'exercice

Soutenus par de nombreux citoyens de Cattenom, Husange et Sentsch, nous nous efforçons de défendre au mieux nos convictions et de remplir nos engagements envers les électeurs qui nous ont permis d'incarner une alternative à l'équipe en place depuis plus de 30 ans. Nous avons ainsi :

- œuvré pour obtenir plus de transparence dans la gestion des marchés publics et plus généralement dans les décisions prises unilatéralement par Monsieur le Maire ou sa majorité
- soulevé les incohérences des choix d'investissement
- porté en Commissions et au Conseil Municipal les interrogations des citoyens
- dénoncé les décisions illégales, en recourant aux procédures juridiques en place pour protéger l'intérêt général lorsque cela est nécessaire
- informé régulièrement les habitants sur les projets en cours et sur les questions légitimes que nous nous posons sur la gestion de notre commune.

L'ensemble de nos actions et des questions que nous soulevons est consigné dans les Comptes Rendus diffusés sur notre page Facebook.

Toute l'équipe remercie l'ensemble des personnes qui nous soutiennent et nous encouragent dans l'exercice du mandat de nos élus. N'hésitez pas à nous faire remonter vos interrogations, nous sommes à votre écoute.



Hassan **FADI**



Béatrice **JOSSET**



Alexis **ANDRZEJEWSKI**



Aurélie **ANT CZAK**



Sébastien **HALET**

Sincèrement,

L'équipe "Ensemble, Agissons pour Demain"

Suivez-nous sur notre page **Facebook @Cattenom2020**

